

Les offres Bonus 2026

Soyez récompensé d'en vouloir
plus pour votre épargne

➤ Disponibles du :

- **20/01 au 19/12 2025** pour les offres Abeille Bonus 2026 et Abeille Bonus Actif 2026
- **31/01 au 19/12 2025** pour l'offre Abeille Retraite Bonus 2026



➤ Les offres **Abeille Bonus 2026**¹ vous permettent de **booster le rendement de la part de vos versements investie** en 2025 **sur le support en euros** éligible.

- L'offre **Abeille Bonus 2026** s'applique sur le support en euros Abeille Actif Garanti accessible dans les contrats Abeille Épargne Plurielle et Abeille Capitalisation Plurielle.
- L'offre **Abeille Bonus Actif 2026** s'applique sur le support en euros Abeille Euro accessible dans les contrats Abeille Épargne Active et Abeille Capitalisation Active.
- L'offre **Abeille Retraite Bonus 2026** s'applique sur le support en euros Abeille RP Sécurité Retraite accessible dans le contrat Abeille Retraite Plurielle.



Effectuez un versement

Effectuez un **versement de 5 000 € minimum** sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation Abeille Vie ou un contrat Abeille Retraite Plurielle bénéficiant de l'offre.



Bénéficiez d'un bonus

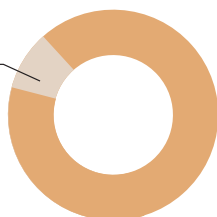
Vous pouvez **bénéficier d'un bonus** sur la part investie sur le support en euros éligible, variable selon le pourcentage investi sur un ou plusieurs **supports en unités de compte, comportant un risque de perte en capital**².

Avec l'option bonus +2 %, vous pouvez même bénéficier d'un bonus au titre de votre versement investi à 100 % sur le support en euros éligible, donc **sans condition d'investissement sur un support en unités de compte**.

Augmentez votre bonus en diversifiant votre investissement sur les supports en unités de compte²

Entre 0 % et moins de 30 % d'unités de compte

- Unités de compte
- Support en euros



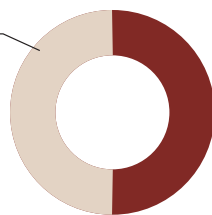
▶ **2 %** de majoration de la performance de la part investie sur le support en euros éligible

Exemples :

| Hypothèse taux rendement net du support en euros | | Effet Bonus + 2 % | | Taux de rendement annuel net total |
|--|---|-------------------|---|------------------------------------|
| 2 % ³ | + | 2 % | = | 4 % ³ |
| 2,25 % ³ | + | 2 % | = | 4,25 % ³ |

À partir de 30% d'unités de compte

- Unités de compte
- Support en euros



▶ **2,40 %** de majoration de la performance de la part investie sur le support en euros éligible

Exemples :

| Hypothèse taux rendement net du support en euros | | Effet Bonus + 2,40 % | | Taux de rendement annuel net total |
|--|---|----------------------|---|------------------------------------|
| 2 % ³ | + | 2,40 % | = | 4,40 % ³ |
| 2,25 % ³ | + | 2,40 % | = | 4,65 % ³ |

- Votre bonus s'appliquera en date de valeur du 31 décembre 2025 et/ou du 31 décembre 2026, au prorata de la durée d'investissement, sur la somme affectée au support en euros éligible dans le cadre de l'offre, sous réserve d'être toujours investie aux dates d'attribution effectives de la participation aux bénéfices.
- En cas de rachat, d'arbitrage ou d'avance qui remettrait en cause le respect du taux d'unités de compte de 30 % de l'investissement prévu par l'option choisie, le bonus ne sera pas attribué.

Attention : en cas d'investissement dans le cadre de l'option bonus + 2 %, suite à un rachat partiel ou total du support en euros éligible effectué sur la période du 1^{er} janvier au 19 décembre 2025 inclus, aucun bonus ne sera attribué.

¹ Offres soumises à conditions, réservées aux nouveaux versements d'un montant minimum de 5 000 €, effectués entre le 20 janvier et le 19 décembre 2025 pour les offres Abeille Bonus 2026 et Abeille Bonus Actif 2026, et entre le 31 janvier et le 19 décembre 2025 pour l'offre Abeille Retraite Bonus, uniquement sur les contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite bénéficiant de l'offre. Les sommes investies sur le support en euros éligible au titre des versements effectués dans le cadre des opérations précitées et toujours investies au 31 décembre 2025 et/ou au 31 décembre 2026 et aux dates d'attribution effectives de la participation aux bénéfices pourront bénéficier d'un complément de rémunération de 2 % ou 2,40 % au taux de rendement du support euros concerné selon l'option choisie et la part investie sur les supports en unités de compte éligibles à l'opération (comprise entre 0 % et moins de 30 % ou égale ou supérieure à 30 %). Le détail des conditions de l'offre est précisé dans l'annexe contractuelle s'y rapportant. Le taux de rendement s'entend net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux en vigueur. Abeille Vie (ou Abeille Retraite Professionnelle pour l'offre Abeille Retraite Bonus) mettra fin par anticipation à l'une et/ou l'autre des opérations si des évolutions et/ou l'application des dispositions réglementaires concernant les taux garantis le nécessitaient. De même, Abeille Vie (ou Abeille Retraite Professionnelle) clôturera l'opération par anticipation dès lors que le montant de l'enveloppe allouée à l'opération sera atteint. Il a été dressé un procès-verbal du montant de l'enveloppe de chaque offre par un Commissaire de Justice.

² L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital. Il n'est pas garanti mais est sujet à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Taux hypothétiques retenus pour l'exemple, nets des frais de gestion annuels maximums de 1 % prévus sur les supports en euros pour les contrats éligibles à l'offre, bruts des prélèvements sociaux et fiscaux dus selon la législation en vigueur et hors coût des garanties optionnelles éventuellement souscrites.

V6295H-0125. Document publicitaire non contractuel à jour au 15/01/2025.
Crédit photo : GettyImages - Image retouchée

Imprimerie SIPAP – Pôle République – 2 rue des Transporteurs – BP 91077 – 86061 POITIERS Cedex 9
Fabrication sur papier issu des forêts gérée durablement - IFGD.



Abeille Vie

Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 €
Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 70 avenue de l'Europe -
92270 Bois-Colombes
732 020 805 R.C.S. Nanterre

N° d'identifiant unique ADEME : FR233835_03TPOZ

Abeille Retraite Professionnelle

Société anonyme au capital de 305 821 820 €
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances.

Siège Social : 70 Avenue de l'Europe -
92270 Bois-Colombes -
833 105 067 R.C.S. Nanterre.

Apacte

(Association de Promotion des Actions pour l'épargne retraite)
Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901.

Siège social : 13 rue du Moulin Bailly -
92270 Bois-Colombes

abeille-assurances.fr